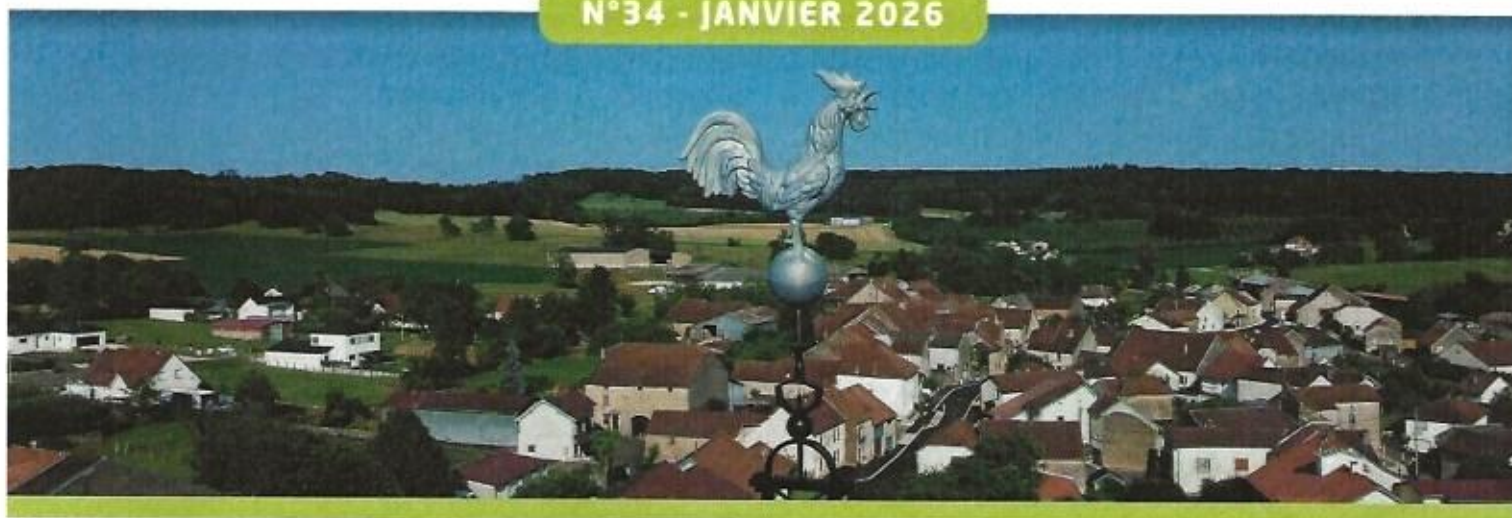


L'Écho de la Roche

N°34 - JANVIER 2026



Edito du maire

Parmi 26 communes de Haute-Saône, Fleurey-lès-Faverney a été classée « village d'avenir ». Une formule qui ne rapporte pas d'argent, mais promet un peu d'aide technique et administrative. C'est déjà ça !

Nous n'avons pas d'ambitions démesurées, juste la volonté de conserver notre école, notre caserne, notre petit commerce. Notre souhait consiste à vivre dans un village paisible, dans son époque, un peu équipé, dans un bel environnement. Un village qui s'agite parfois au travers de la vie des associations et des animations qui s'y déroulent.

Ce dernier semestre, le tour cycliste est passé par ici, puis le rallye Haute-Saône : notre relief doit plaire... Le folklore était encore là cet été et les associations ont organisé des événements. Merci à tous ceux qui ont participé, en acteurs ou en spectateurs, à la vie du village.

Parmi nos atouts, il est un qui par définition peut passer inaperçu : la tranquillité. C'est aussi ce qu'on recherche légitimement. Nombreux sont ceux d'entre nous qui apprécient le calme, tout simplement, et se font discrets. Notre village est donc à la fois un lieu de vie, un refuge, un coin de verdure, un lieu de paix et de nature.

J'entends souvent : « on est bien à Fleurey... » et je le confirme. Nous aimons notre village pour mille raisons.

Voici que se profile une nouvelle année. Qu'elle soit pour vous tranquille, paisible, joyeuse et fructueuse.

Heureuse année à toutes et à tous.

Votre maire., Franck Tisserand.



www.fleurey.fr

1 place de la Mairie
70160 Fleurey-lès-Faverney

03 84 91 31 59

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Ouverture Secrétariat

Lundi : 13h30-18h

Mercredi : 13h30-18h

Permanence du Maire

Vendredi : 17h à 19h

sur rendez-vous uniquement

Avancement des travaux, la traversée du village

Se souvient-on vraiment de la traversée du village en 2020 ? en 2024 ? Qui se rappelle des nombreuses bosses, des fils électriques, des trottoirs inexistant par endroits, du manque de plantations, du vieil abribus ?

On oublie vite.

La rue principale a pris une nouvelle forme. Les finitions ont tardé à se mettre en œuvre. La signalisation, les plantations, le marquage au sol et l'implantation du mobilier devraient nous permettre d'apprécier la traversée. Îlot par îlot, nous ajouterons des petites finitions. Quelques places de stationnement seront installées derrière la grande fontaine et sur la place de la Chevanne.

Les trottoirs permettent désormais à un piéton de traverser le village en toute sécurité. On ne peut stationner que sur les places dédiées. Les riverains espèrent que tous ces aménagements auront pour effet de réduire la vitesse. Il est vrai que pour l'instant nous avons choisi de ne pas

installer de « ralentisseurs ». Ces ralentisseurs sont souvent perçus comme des punitions collectives. Devoir les affronter sur sa route au quotidien relève du pénible...C'est pourquoi nous comptons sur le contrôle et la modération de tous les conducteurs Pour effectuer la traversée du village, dans un sens ou dans l'autre, entre 30 et 40 km/h, la bonne vitesse pour anticiper, réagir, pour dire bonjour à qui l'on croise et pour remarquer les détails au fil des saisons.

Le marquage au sol et l'implantation des passages piétons seront réalisés au retour des beaux jours.

Le chantier complet d'aménagement de la grande rue a coûté 380 000 €. Nous attendons environ 120 000 € de subventions liées à la sécurisation de la traversée, à la création des trottoirs et à l'implantation d'îlots de verdure.



Souvenirs...



Éclairage public

Voici un « serpent de mer »... notre commune est équipée d'un réseau d'éclairage public et led de première génération. À ce jour, 14 lampadaires dysfonctionnent. Des cartes électroniques (ou drivers) défectueuses qu'il est très difficile de remplacer.

C'est l'installateur EMJ qui doit se charger de réparer les lampadaires défectueux. Ensuite, la maintenance sera assurée par le SIED70 (collectivité chargée de l'électrification et de l'énergie).

Un premier devis a été reçu ce 22 décembre. Nous attendons impatiemment la venue de l'entreprise chargée des mises à niveau.

Force est de constater que, malgré notre insistance, c'est long...

État civil

MARIAGE

Fanny BEL et Nicolas BONNET, le 25/10/2025

DÉCÈS

RICHARD Bernadette, veuve BERNET, le 26/11/2025

POTHIER Mireille, veuve BOURLIER, le 28/12/2025

L'affouage, grande tradition régionale

Grande tradition régionale. La Bourgogne-Franche-Comté fournit à elle seule la moitié des volumes délivrés pour l'affouage en France métropolitaine.

L'affouage permet à des particuliers d'accéder à des bois de chauffage, à prix réduit, en forêt publique. Cette pratique a un rôle social d'une part, et contribue à la transition écologique en s'inscrivant dans une politique de gestion forestière durable, d'autre part. Les affouagistes ont ainsi un rôle sanitaire en maintenant la forêt en meilleur état, et un rôle sylvicole en permettant de renouveler des peuplements ou de favoriser la croissance des arbres d'avenir.

C'est l'ONF qui, dans le cadre de son plan de gestion, choisit et délivre les bois à la commune.

La commune accorde à ses habitants « le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la satisfaction de leur consommation rurale et domestique ». L'affouage est donc un service réciproque.

L'année dernière, pour de nombreuses raisons, la campagne d'affouage a été manquée par l'équipe municipale. Cette année, 18 affouagistes se sont engagés sur des parcelles situées à l'extrémité de nos étangs. Environ 300 stères estimés leur ont été partagés.



Nouveau garde forestier

En trois ans, notre garde forestier a changé trois fois... le p'tit nouveau est un Fleuréen et ça c'est une bonne nouvelle ! Félicitations et Bienvenue à Mickaël COURTOISIER sur son territoire.

Ordures ménagères

Depuis 2020, le prix des ordures ménagères n'a cessé d'augmenter. 38% d'augmentation en 6 ans. Ce niveau d'augmentation ne s'appuie sur aucun progrès réel ni aucune circonstance économique générale qui la justifie.

Ce lundi 15 décembre, l'assemblée des élus de la communauté de communes a exprimé son désaccord contre une énième augmentation des tarifs de 4% qui se profile pour 2026...

Les investissements démesurés du SICTOM, qui a fait le choix de construire des nouveaux locaux à Combeaufontaine alors qu'il s'était engagé à fusionner avec le SYTEVOM, ont été cités.

Les nombreux dysfonctionnements et le

coût élevé de la collecte des biodéchets ont également été dénoncés. Les habitants du territoire, qui font des efforts remarquables sur le tri à la maison comme en déchetterie, et qui restent parmi les meilleurs de France, n'ont pas mérité ces sanctions financières.

Les augmentations successives du prix des ordures ménagères depuis 7 ans, dans des proportions importantes, ont fini par faire réagir les élus de la communauté de communes qui pointe des dysfonctionnements, des engagements non tenus et des dépenses non maîtrisées.



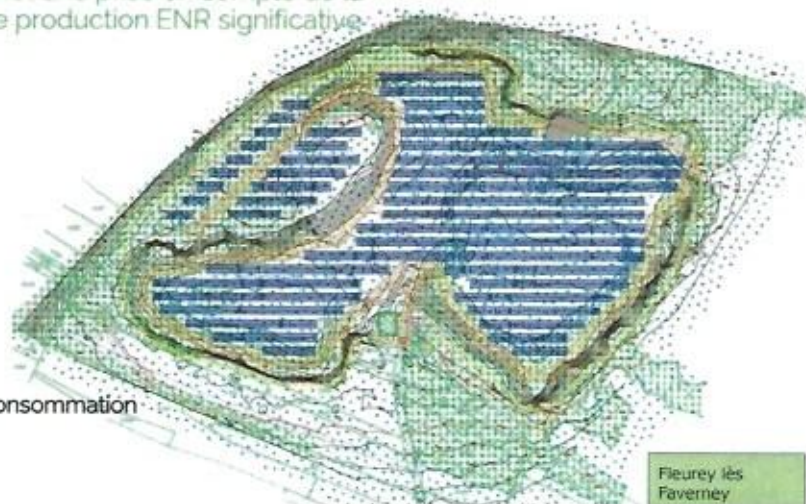
Centrale photovoltaïque

Plan de masse final du projet

Un plan de masse définitif qui permet une prise en compte de la biodiversité tout en maintenant une production ENR significative.

- Puissance : 3 407 KWc
- Production annuelle : 4 155 MWh
- Surface panneaux : 1,4 HA
- Nombre de postes : 1
- Espacement inter rangées : 4m min
- Ancrage : micro pieux

→ Représente l'équivalent de la consommation de 900 foyers



Le projet est bien avancé. La demande de permis sera probablement déposée en ce début d'année nouvelle.

L'étude environnementale n'a pas révélé la présence d'une grande diversité d'espèces. Parmi les oiseaux, des linottes mélodieuses et des bruants jaunes ont été observés en chasse ou en transit.

Le site est également visité, comme l'ensemble du village, par des chiroptères (chauves-souris). Les lézards sont nombreux sur le site ; ils ne seront pas dérangés en phase exploitation.

Quelques plantes invasives seront éliminées comme la renouée du Japon, le robinier faux acacia ou la vergerette annuelle.

La centrale s'étendra sur 5 hectares. La surface totale des panneaux sera de 1,4 ha.

Sa production annuelle sera d'environ 4 155 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 900 foyers en tout électrique.

La location des terrains et les différentes redevances devraient rapporter à la commune environ 35 000 € par an.



© Pierre Dalous. Linotte mélodieuse, mâle, plumage nuptial



© Andreas Trepte. Bruant jaune.



© LPO. Fleurs de Robinier



© M. Carret. Renouée du Japon



© Wikipedia. Vergerette annuelle

REPAS DES ANCIENS

Cette année, nous étions une soixantaine à nous retrouver le 30 novembre pour le traditionnel repas des anciens. Un moment privilégié, en musique, pour bavarder, échanger, partager... le tout devant une table de fête.

Les aînés qui étaient empêchés se sont vus remettre un colis de Noël.



FRELONS

Le message diffusé sur Panneau Pocket a été bien appréhendé.

De nombreux coups de téléphone ou messages SMS pour signaler des nids de frelons asiatiques sur le périmètre du village. **En tout, 8 nids ont été détruits. Merci !**

Nous devons maintenir cette vigilance dans les années à venir.



Chats

Merci au groupe de bénévoles « Fleurey chats » pour leur efficacité. 35 chats ont été stérilisés dans les deux dernières saisons de capture. Évitez de nourrir les chats errants en nombre s'ils ne sont pas stérilisés.



L'EAU POTABLE : NOTRE PREMIÈRE PRÉOCCUPATION

L'eau du robinet provient des sources de « La Californie », situées en forêt de l'autre côté de la route Départementale 434. Cette eau est réputée un peu agressive, au pH un peu acide et par conséquent susceptible de dégrader les canalisations en plomb, et même en cuivre. L'agence régionale de santé l'indique systématiquement dans ses rapports d'analyse.

Pour cette raison, la commune a remplacé à ses frais la plus grande partie des branchements plomb individuels, au rythme des travaux de rénovation successifs et des réparations ponctuelles sur le réseau secondaire.

Lorsque les branchements sont refaits, la commune installe systématiquement les compteurs dans des coffrets sur le domaine public, puis supprime l'ancienne canalisation en plomb et la remplace par un tuyau spécifique en PEHD.

En octobre 2024, nous avons localisé une fuite tout en haut de la rue de la Fontenotte. Nous avons réparé et installé le nouveau compteur dans un coffret sur le trottoir, à quelques centimètres de l'ancienne canalisation plomb. Les propriétaires de l'habitation concernée ont alors refusé l'opération, prétextant que le remplacement du tuyau en plomb par un PEHD risquait de fragiliser leur maison...Ils se sont livrés à une très violente campagne de calomnie. Le médiateur de l'eau, le tribunal administratif puis le défenseur des droits qu'ils ont successivement mandatés ont informé la commune de leur rejet des recours engagés contre elle.



Cet étonnant conflit avec les propriétaires de cette maison secondaire habitée une ou deux semaines par an a engendré un flot continu de calomnies, de diffamations, d'attaques personnelles en direction du maire et des membres de l'équipe. Des propos inadmissibles. Pas moins de 75 lettres et une vingtaine de messages vocaux ont été transférés au procureur de la république via la gendarmerie. Ces personnes seront poursuivies.

La commune gère son réseau d'eau dans le cadre d'un service public industriel et commercial. Elle établit ses règles de bon sens, parmi lesquelles le remplacement des canalisations en plomb figure en toute logique.

Aussi, afin d'éviter toute confusion à l'avenir, notre commune a modifié le 16 octobre dernier le règlement de service afin de rendre obligatoire le remplacement des canalisations en plomb. Les travaux seront pris en charge par la commune jusqu'à la fin mars 2026.

Ils seront ensuite à la charge des propriétaires de l'habitation. A ce jour, moins de 6 habitations sont encore concernées. Le règlement du service modifié est affiché en mairie. Il sera distribué dans une enveloppe avec le règlement de service des assainissements.



QUALITÉ DE L'EAU

Pour la seconde fois en 14 mois, la pompe doseuse de chlore est tombée en panne. Une panne sournoise puisque cette pompe continuait de fonctionner sans injecter suffisamment de chlore dans le réseau. Nous avons pu réparer rapidement, mais il faut attendre les nouvelles analyses pour déclarer l'eau à nouveau consommable.

Ce sujet de l'eau potable sera prioritaire pour les deux années à venir. Il nous faudra exploiter la nouvelle ressource du bassin de la Lanterne, construire un nouveau réservoir et une station de traitement pour pouvoir distribuer enfin une eau de qualité sans problèmes de quantité.

Écoles et périscolaire



La communauté de communes a lancé une consultation d'architectes pour la construction d'un local périscolaire dans la cour de l'école.

Cette construction sera accompagnée d'un programme de rénovation thermique de l'école et de l'aménagement de la cour. Le programme de rénovation thermique consiste à remplacer la chaudière fioul, renforcer l'isolation, installer une VMC et remplacer les fenêtres et volets roulants. L'étude a été menée par la commune avec le SIED70 depuis déjà deux ans.

L'information est écrite dans le journal de la communauté de communes qui vous est distribué en boîte aux lettres. Ces travaux devraient donc être inscrits dans le programme d'investissements 2026-2027.

Les effectifs de nos écoles sont stables et justifient très largement l'investissement qui

devrait être très largement subventionné, notamment par la CAF.

Côté pédagogique, il faut saluer les très nombreux projets menés par les enseignantes qui ne ménagent pas leurs efforts. Les résultats aux évaluations nationales sont chaque année très satisfaisants, preuve que nos écoles rurales sont performantes.

Cette année, une classe de découverte est programmée en juin pour les enfants de l'école élémentaire, sur le thème médiéval.

C'est un investissement important de la part des enseignantes, qui est largement relayé et soutenu par les participations financières des communes, de l'association scolaire et de l'association de parents d'élèves « Les P'tites Canailles »

Assainissements

Le nouveau réseau d'assainissements est en service depuis 2021. Nous avons laissé trois années à tous les propriétaires pour la mise aux normes.

Trois années qui se sont prolongées jusqu'à maintenant. Nombreux sont ceux qui ont commencé ou effectué les travaux nécessaires.

Nous allons distribuer dans ce premier trimestre les certificats de bon raccordement aux intéressés. Nous souhaiterions que les retardataires puissent envisager leur mise aux normes avant la fin 2026.

Sur ce sujet, vous trouverez dans les jours prochains une enveloppe dans votre boîte aux lettres contenant le règlement de service de l'eau, le règlement de services des assainissements, et un document à nous retourner.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Inscriptions sur les
listes électorales
**avant le 6 février
2026** en mairie.



NOUVEAU LOTISSEMENT

Ça y est, ça décolle ! Pour donner l'impulsion, le conseil municipal a voté des nouveaux tarifs un peu plus attractifs : 22€/m² en zone constructible et 12€/m² pour la partie non constructible. La commune prendra en charge les études de sol.

Pour rappel :
terrains de 700 m² à 1 950 m².
Prix de 15 500 € HT à 30 300 € HT.

2 terrains sont réservés, un troisième fait l'objet d'une option.

POUR LES PÊCHEURS

Lâcher de brochets organisé par l'AAPPMA le 24 janvier dans l'étang n°3. Inscriptions au 06 82 75 62 87.

